

EDITO

Vacances obligent, tous le monde décroche un peu de l'actualité durant l'été. Le meilleur moment pour notre gouvernement d'avancer sur des projets tels que le temps de travail, le RSA, etc, etc...

Les échéances de la rentrée devront nous permettre de nous exprimer. Les ingénieurs, cadres et techniciens ne doivent pas être en reste.

Dans un premier temps, et au moyen de cet actufict, nous vous sollicitons pour répondre à un questionnaire lié à la loi sur la représentativité et le temps de travail. Vous le trouverez à l'intérieur de ce journal et nous comptons sur votre participation.

Pour le reste nous serons très certainement amenés à vous communiquer d'autres échéances et moyens différents pour vous exprimer.

Je vous dis à très bientôt au détour d'un rassemblement...

Jean-Yves CHASSERY

Secrétaire Général
UFICT
Mulhouse Sélestat



Union Fédérale des Ingénieurs Cadres et
Techniciens Mines Energies

L'actufict CGT Mulhouse Sélestat

ANNEE 2008 N°002

SEPTEMBRE

Fusion Gaz de France / Suez

Le 16 juillet 2008, les conseils d'administration de Gaz de France et de Suez ont approuvé la fusion des deux groupes sur proposition des deux conseils d'administration.

La CGT considère que le choix de la privatisation imposé par M. DE VILLEPIN puis par M. SARKOZY n'est pas de nature à résoudre les problèmes majeurs posés à la France et à l'Europe en matière énergétique.

La perte de maîtrise publique sur la chaîne gazière, la mise en concurrence aberrante entre EDF et GDF-SUEZ et les risques majeurs d'envolée des prix du gaz sont les conséquences les plus prévisibles de cette fusion. La CGT réaffirme que les exigences de service public assignées à Gaz de France devront être assumées par le nouveau groupe.

D'ores et déjà, la préparation en catimini du contrat de service public entre l'Etat et Gaz de France pour la période 2008 – 2010 augure mal de la nécessaire transparence sur les engagements du futur groupe vis-à-vis de la collectivité.

Qu'il s'agisse de la qualité de la fourniture, de la sécurité gazière ou de la fixation des tarifs, usagers et salariés doivent redoubler de vigilance pour que la privatisation ne soit pas synonyme de ponctions supplémentaires sur les ménages pour servir de juteux dividendes aux actionnaires.

La CGT réitère sa proposition d'une commission pluraliste pour contrôler démocratiquement la réalité des coûts supportés par l'entreprise afin de redonner aux consommateurs la confiance nécessaire lors des évolutions tarifaires.

Enfin la CGT réaffirme qu'un pôle public de l'énergie en France et une véritable politique européenne de l'énergie sont seuls de nature à répondre aux défis énergétiques actuels.

Elle continuera en conséquence à agir pour faire progresser les exigences.

Communiqué de Presse FNME CGT du
16 juillet 2008

GDF SUEZ

Stress au travail



« Le stress fait partie des principaux problèmes de santé au travail »

Le 11 septembre 2008 la CGT a **décidé de signer l'accord national** interprofessionnel finalisé concernant le stress au travail.

Le stress fait partie des principaux problèmes de santé au travail déclarés et un accord européen avait déjà été signé en 2004.

L'accord français engage donc l'employeur à être responsable des mesures à entreprendre en cas de stress.

Le plus de cet accord ?

C'est qu'il reconnaît que le stress peut être lié aux conditions de travail mais, aussi, qu'il fait le lien entre l'organisation du travail et

l'émergence du stress.

Ces négociations se sont déroulées dans un temps où les plaintes de « mal-être » au travail se sont multipliées (intensification du travail, exigences hiérarchiques, etc...) et toucheraient plus particulièrement les cadres et les salariés de plus de 45 ans.

La CGT a contribué, par ses actions, à cette prise de conscience collective du stress au travail et de ses conséquences humaines, économiques et sociales.

L'actu web...

Quelques adresses internet pour se tenir informé et pouvoir débattre de l'actualité....



Site de la CGT : www.cgt.fr

Site de la CGT UFICT : www.energict-cgt.fr

Site de la CGT Mines Energie : www.fnme-cgt.fr

Blog de la CGT Mulhouse Sélestat : www.blog-cgt-alsace.fr

Rénovation sociale et réforme du temps de travail

Nous vous proposons de répondre à un questionnaire sur le temps de travail et le forfait jour, élaboré par les ingénieurs, cadres et techniciens de la CGT (UFICT—CGT).

Nul besoin de faire un sondage pour mesurer l'insatisfaction actuelle vis à vis du temps de travail et du niveau de rémunération au regard du temps passé au travail.

Si l'accord sur la réduction du temps de travail signé en 1999 à EDF et GDF représente encore de solides repères collectifs pour limiter les dérives, il n'empêche que les pressions et les remises en causes individuelles concernant l'application des 35 heures, la prise effective des RTT ou les aménagements du temps de travail se multiplient dans tous les secteurs, que ceux-ci soient encore soumis à cet accord, ou qu'un nouvel accord ait vu le jour au prétexte de la filialisation.

Le principe du forfait jour pour les cadres a fait son entrée par la petite porte dans un certain nombre de servi-

ces, directions ou entreprises des IEG, mais risque de devenir la règle à terme pour les cadres comme pour la maîtrise, boosté par la loi sur la représentativité et le temps de travail votée cet été.

A ERDF et GRDF un accord est en cours de négociation dans lequel l'objectif des directions est l'introduction du forfait jour pour les cadres avec 202 jours tra-



vailés. En apparence les cadres conserveraient donc leurs 23 jours de RTT. Mais le forfait jour, par définition, renverse totalement la logique de la disponibilité de l'encadrement vis-à-vis de l'entreprise et détruit toute référence à un horaire journalier ou hebdomadaire, le seul garde fou journalier étant de ne pas dépassé 13 heures par jour au travail !

La CGT porte un avis très négatif sur les évolutions en cours sur le temps de travail, notamment l'introduction du forfait jour, mais cela n'est pas suffisant pour inverser la tendance. De plus, avec ou sans forfait jour, la question de la maîtrise de son temps de travail est posée pour l'encadrement.

Votre avis et votre intervention sur ces questions sont nécessaires pour élaborer des propositions collectives qui permettent de mieux vivre à la fois au travail et préserver l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée, pour faire reconnaître par la rémunération le temps effectivement passé au travail.

C'est l'objet du questionnaire joint : proposer aux salariés cadres et non cadres, une réflexion sur le vécu de leur activité professionnelle, les changements provoqués à court ou moyen terme par la loi et les limites acceptables à cette évolution.

Avec cette nouvelle loi, la donne change pour les ingénieurs, cadres et techniciens dans les IEG.

Il nous faut trouver des solutions collectives : cela ne se fera pas sans vous...

Un questionnaire est joint à votre « actufict n°2 ». Il est à retourner au :

Syndicat CGT

2 rue de l'III

68110 ILLZACH

Adhérer à la CGT



Pour un syndicat plus fort pour les ingénieurs, cadres et techniciens, qui revendique, agit, propose, syndiquez-vous !

BULLETIN D'ADHESION A LA CGT UFICT

Je soussigné(e)

Né (e) le à Dpt.....

Demeurant à Rue..... N°.....

Date d'embauche Unité.....

Agence ou Service..... Fonction.....

Classé(e) en GF..... NR Echelon.....**Déclare adhérer au Syndicat et m'engage de bonne foi à signaler tout changement intervenu dans ma situation.**

Vu, le/...../200...